De: Nicolas francoise.nicolas@hotmail.fr

Objet: Fwd: Lanceur d'alerte au ministère des Affaires étrangères

Date: 14 août 2018 à 14:33

À: charlotte.avril@defenseurdesdroits.fr, christine.jouhannaud@defenseurdesdroits.fr

Cc: Philippe Matthieu matthieu.philippe@defenseurdesdroits.fr

Mesdames,

En l'absence de Monsieur Philippe en congés jusqu'à la fin de ce mois, je prends contact avec vous par mail en l'absence de retour de mes appels téléphoniques auprès du secrétariat de Madame Avril en sa qualité de chef du Pôle Fonction publique auprès du Défenseur des Droits (31 juillet, 3 août, 7 août, 8 août).

Mon dossier de lanceur d'alerte a été enregistré par vos services fin 2016. Suite à mon échange avec Monsieur Toubon dans les locaux de l'OCDE, il m'a écrit ce 10 avril son espoir « de (me) donner une réponse définitive dans les meilleurs délais ». Ce 27 juin, Monsieur Philippe m'informait de la réception par vos services d'un courrier du ministère des Affaires étrangères quant à la situation qui m'est faite depuis 2009, situation que je considère liée mon signalement en interne de dépenses fictives. Monsieur Philippe me précisait que ce courrier était à l'étude.

Depuis deux mois, je suis sans ressources suite à ma mise à la retraite d'office pour invalidité (cf mon mail de ce 26 juillet).

Ma mise à mort administrative, financière et sociale est ainsi programmée à très court terme (PJ 1).

Je la conteste depuis le début (PJ 2).

Sans développer le caractère monté de toutes pièces de l'invalidité définitive à tout travail qui m'est imputée, je considère que cette mise à la retraite d'office est une mesure de représailles supplémentaire liée à mon signalement en interne d'un système de dépenses fictives sur le budget dont j'étais responsable au sein de l'ambassade de France au Bénin en 2009 (cf mon dossier. Depuis, des témoignages supplémentaires sont venus confirmer cet état de fait).

Or, le Défenseur des Droits est le dernier rempart de protection des lanceurs d'alerte contre ces représailles.

Les services d'aide auxquels je m'adresse me renvoient évidemment vers vos services (PJ 3).

Je veux croire que ce mail vous incitera à prendre ma situation en considération et à rappeler, par exemple, dans les meilleurs délais, au ministre des Affaires étrangères les termes de l'article 6 ter A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi Sapin 2: « Aucun fonctionnaire ne peut être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, pour avoir signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 9 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ».

Administration Aleks DIALL

En vous remerciant de votre attention et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération respectueuse,

Françoise Nicolas Tel: 06.48.97.46.93

> Françoise NICOLAS 91 quai de la fosse 44100 Nantes

FN

Lettre recommandée AR 1A 155 499 1881 5

Nonsieur Alain PIAU Service des Retraites de l'Etat 10 boulevard Gaston Doumergue 44964 Nantes cedex 9

Nantes, le 14 août 2018

Objet:

contestation mise à la retraite pour invalidité

N° SS: 02 61 03 35 213 146 N° pension: B 18 057539 G

Monsieur.

J'accuse réception de votre courrier du 6 août 2018. Vos services m'ont expliqué que tant que je ne signerai pas les documents envoyés, je resterai sans ressources. Je suis dans cette situation depuis juin, ce qui est lourd de conséquences.

Or, je conteste cette mise à la retraite d'office pour invalidité.

Vous trouverez en PJ le recours gracieux adressé par mon avocat au ministre des Affaires étrangères en avril.

Je considère non seulement que cette invalidité n'est pas fondée, mais également que cette mise à la retraite d'office est au nombre des représailles que je subis depuis 2009 pour avoir signalé en interne un système de dépenses fictives imputées sur le budget dont j'étais alors responsable au sein de l'ambassade de France au Bénin.

Je rappelle les termes de l'article 6ter A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et ainsi modifié par la loi Sapin 2:

« Aucun fonctionnaire ne peut être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, pour avoir signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Françoise NICOLAS

PJ: recours gracieux.

Copie:

- Défenseur des Droits (dossier 16-16582/FP),
- Ministre de l'Action et des Comptes publics.



PJ 2-2018...AE.pdf

Date: À:	14 août 2018 à 10:52 Françoise Nicolas francoise nicolas@hotmail.fr					
	Bonjour Françoise Nicolas, Merci d'avoir utilisé le site <u>nantesesenices fr</u> .					
	Votre demande ne relève pas de notre compétence.					
	Je vous invite donc à reprendre contact avec le Défenseur des Droits qui vous orientera vers le bon interlocuteur.					
	Bien cordialement, Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes					
	Cet email est envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.					

Début du message réexpédié :

De: Nicolas <<u>francoise.nicolas@hotmail.fr</u>>
Objet: Lanceur d'alerte au ministère des Affaires étrangères
Date: 26 juillet 2018 à 13:38:36 UTC+2
À: Philippe Matthieu <<u>matthieu.philippe@defenseurdesdroits.fr</u>>

Bonjour Monsieur Matthieu,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'arrêté du ministère des Affaires étrangères me plaçant d'office à la retraite afin que vous le joigniez à mon dossier.

Je considère cet arrêté comme l'expression de nouvelles représailles, s'ajoutant à celles que j'endure depuis 2009 après que j'aie signalé en interne de « graves dysfonctionnements comptables et juridiques ».

Cette décision du ministère s'est basée sur une expertise psychiatrique qui a duré 10 minutes et donné lieu à un rapport de six pages truffé d'inexactitudes factuelles. Le ministère des Affaires étrangères a refusé à deux reprises ma demande de contre-expertise. En avril dernier, mon avocat a introduit un recours gracieux auprès de la DRH du ministère pour contester cette décision (PJ 1). Une saisine du tribunal administratif de Paris s'impose donc, ce qui constituera ma quinzième procédure judiciaire depuis 2009.

Par ailleurs, fin juin, vous me faisiez savoir que le ministère des Affaires étrangères vous avait adressé des explications quant à la situation qui m'est faite depuis 2009. Je reste dans l'attente de la suite réservée par vos services à ce courrier.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération respectueuse, Françoise Nicolas

Début du message réexpédié :

De: COUERON Odile <odile.coueron@diplomatie.gouv.fr>

Objet: NICOLAS Françoise_retraite
Date: 26 juillet 2018 à 11:23:16 UTC+2

À: "francoise nicolas (<u>francoise.nicolas@hotmail.fr</u>)" <<u>francoise.nicolas@hotmail.fr</u>>

Cc: HUREAU Marc-Antoine <marc-antoine.hureau@diplomatie.gouv.fr>, "CLERCX Michel"

<michel.clercx@diplomatie.gouv.fr>, ROUVILLE Stephanie <stephanie.rouville@diplomatie.gouv.fr>, DRAGIC Marija
<marija.dragic@diplomatie.gouv.fr>, COQUELEY Muriel <muriel.coqueley@diplomatie.gouv.fr>, LEBLANC Veronique
<veronique.leblanc@diplomatie.gouv.fr>, GUERCHE Pierre <pierre.guerche@diplomatie.gouv.fr>, TUREAU Nicole
<nicole.tureau@diplomatie.gouv.fr>, HFD Cad <cad.hfd@diplomatie.gouv.fr>

Bonjour,

Le Centre de Services des Ressources Humaines – CSRH/B – vous prie de bien vouloir trouver une copie de l'arrêté de retraite vous concernant.

Vous voudrez bien me retourner par courriel ou par courrier un exemplaire de cet arrêté en y portant la mention « reçu le + date + signature ». Vous en souhaitant bonne réception,

Odile Couëron

Gestionnaire des agents de catégorie B titulaires et CDI à l'administration centrale (nom d'usage Mb à Z) Centre de Services des Ressources Humaines DAGN/CSRH/B

Tél. 02.51.77.26.74 Fax 02.51.77.21.80 Absente le vendredi



2018-04-06 retraite...cat.pdf



NICOLAS Françoi...18.pdf